



Règlement concours de dessin « Dessine-nous tes jeux »

Villeneuve d'Ascq, collectivité hôte des **Jeux Olympiques** accueillera les épreuves de handball et de basket. Dans le cadre des **festivités des JO 2024**, l'Office Municipal du Sport organise un concours de dessin jusqu'au **20 janvier 2024**.

Le gagnant verra sa création illustrer la couverture de **SPOR'AMA** magazine « du sport et des sportifs villeneuvois » : de **mars 2024**.

1 - Participants

Le concours est ouvert **aux jeunes villeneuvois, à tous les enfants des clubs sportifs villeneuvois, des écoles villeneuvoises ou inscrits dans une structure villeneuvoise âgés de 6 à 11 ans.**

2 - Renseignements techniques

Les participants présenteront leur réalisation au **format : 21 x 22 en mode portrait** (un seul dessin par personne) sur un support papier afin qu'il puisse être reproduit sans perdre de sa qualité.

Les participants sont libres de représenter ce qu'ils souhaitent. Toutefois, leur création devra faire référence aux **Jeux Olympiques et Paralympiques ou aux valeurs de l'Olympisme.**

Sont acceptées les créations réalisées sous forme de dessin et/ou collage (techniques de réalisation libres). Seront exclus les projets numériques et ceux qui ne pourront être reproduits en raison de la qualité de la création envoyée, de même que les projets en 3D.

3 - Date limite de réception

La création devra être retournée **au plus tard pour le 20 janvier** à l'OMS précisant **obligatoirement au dos** : le nom, le prénom, l'adresse, le téléphone, le mail, la date de naissance et le club, l'école ou la structure d'appartenance le cas échéant. Ces mentions ne devront pas apparaître sur le dos du dessin. **Toute information illisible invalidera la participation.**

4 - Vote

Seront amenés à voter **du 29 janvier au 17 février**

- Les représentants des clubs sportifs,
- Les élus municipaux,
- Les agents du service des sports, de la jeunesse et du service enseignement,
- Les membres du comité directeur et les salariées de l'OMS

Le vote pourra se faire également sur la page Facebook de l'OMS.

Seront désignés **3 lauréats** en fonction de l'originalité, la qualité artistique et la représentation de la thématique.

Le bureau directeur a le pouvoir de régler tous les cas non prévus au règlement. Ses décisions seront sans appel.

5 - Récompenses



Règlement concours de dessin « Dessine-nous tes jeux »

Le concours est doté de lots :

1^{er} prix :

4 places de cinéma, 1 drap de bain, 1 gourde, 1 sac piscine, 1 stick BBR

2^{ème} prix :

2 places de cinéma, 1 gourde, 1 sac piscine, 1 stylo OMS
1 trousse avec des gadgets, 1 stick BBR

3^{ème} prix :

2 places de cinéma, 1 gourde, 1 sac piscine, 1 stylo, 1 stick BBR

Les gagnants se verront remettre leurs cadeaux dans le cadre **des festivités JO 2024** (2^{ème} trimestre 2024). Ils seront prévenus préalablement par mail. Les lauréats devront être présents obligatoirement le jour de la remise des récompenses, dans le cas contraire, ils ne pourront y prétendre.

6 - Exposition et communication

Toutes les créations pourront faire l'objet d'une diffusion et/ou d'une exposition organisée par l'Office Municipal du Sport ou par la Ville. Elles pourront être exposées dans le cadre de la Semaine Olympique et Paralympique (avril), à la Foire aux Associations (septembre) ...

Aucune autorisation préalable ne sera requise et aucune contrepartie financière ne sera versée au concepteur.

7 - Clauses particulières

Les représentants légaux des participants acceptent de céder tous droits sur leur composition. L'ensemble des projets reçus sera la propriété exclusive de l'OMS. L'OMS se réserve le droit d'interrompre le déroulement du concours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

8 – RGPD

Conformément à la loi RGPD, les données recueillies ne seront utilisées que dans le cadre de ce concours.

9 - Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation et l'application du présent règlement par les représentants légaux des participants.

9 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

L'Office Municipal du Sport - Ferme Dupire,
80 rue Yves Decugis 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél. : 03 20 98 69 66

infographie@omsvdascq.fr ou secretariat@omsvdascq.fr

Règlement du concours disponible sur omsvdascq.fr